## Union des Entreprises Luxembourgeoises: Le discours sur l'état de la nation s'inscrit dans la ligne de l'accord tripartite de 2006

Le discours du Premier Ministre reflète la volonté de maintenir, voire d'accroître la cohésion sociale. Les organisations patronales réunies au sein de l'UEL souscrivent à cette approche alors que cette cohésion constitue la pierre angulaire d'une société harmonieuse et porteuse du bien-être général. Si la stimulation de la cohésion sociale constitue donc à juste titre une finalité de l'action publique et politique, celle-ci ne peut se passer d'une base économique performante capable de générer les moyens financiers nécessaires au plein emploi, de financer les transferts sociaux et partant le progrès social. La politique fiscale est un élément déterminant de la compétitivité de l'économie. Aussi l'UEL accueille-t-elle favorablement la détermination du Gouvernement de doter le Luxembourg d'un environnement fiscal attractif. La réduction progressive du taux global d'imposition frappant les sociétés à 25,5% ainsi que l'abolition définitive du droit d'apport ne manqueront pas d'attirer de nouvelles activités vers notre site économique et de pérenniser celles déjà établies au Luxembourg. Le Gouvernement se propose à juste titre d'endiguer l'inflation ce d'autant plus qu'il reste attaché au principe de l'adaptation automatique des salaires à celle-ci. L'UEL apprécie le gel des prix administrés décrété étant donné leur impact sur l'évolution du coût de la vie et espère que les collectivités locales rejoindront le Gouvernement dans cette approche. Les organisations patronales dénotent avec satisfaction que le Gouvernement appliquera intégralement les mesures de modulation de l'échelle mobile telles que préconisées par le Comité de coordination tripartite et qu'il réserve à la future coalition gouvernementale la faculté de mettre en place, le cas échéant, des mesures de modulation au-delà de la période législative en cours. Dans ce contexte l'UEL rappelle sa proposition d'une



adaptation sélective des salaires à l'évolution du coût de la vie, en l'occurrence jusqu'à concurrence de 1,5 fois le salaire social minimum, redonnant ainsi à l'échelle mobile son caractère social. Les organisations patronales saluent pareillement l'appel du Premier Ministre de poursuivre une politique de modération salariale. L'UEL dénote la volonté gouvernementale de donner aux transferts sociaux un caractère davantage sélectif dans un souci de cohésion sociale, qui se caractérise par la l'introduction de nouveaux crédits d'impôt notamment et par le relèvement de certaines allocations à caractère social. Elle apprécie cette approche qui se substitue à une politique de l'arrosoir, néfaste pour les finances publiques et inefficace en matière de réduction de la pauvreté relative. Les organisations patronales regrettent néanmoins que le Gouvernement se propose de relever au 1er janvier 2009 le salaire social minimum, en ce qu'il se base sur l'évolution du coût de la vie et non pas sur la productivité des salariés, et l'adapter les pensions et rentes à l'évolution générale des salaires. Cette mesure est d'autant plus critiquable qu'elle charge davantage le régime général des pensions d'obligations, alors qu'il est constant que celui-ci connaîtra à terme des difficultés de trésorerie et nécessite dès à présent des adaptations notamment au phénomène de la longévité. L'UEL espère enfin que l'ensemble des mesures préconisées par le Gouvernement dans le but de rendre le système éducatif plus performant seront mises en œuvre sans tarder alors que la compétitivité de notre économie, tout comme l'épanouissement des membres de notre société, dépendent directement de la qualité de la formation et des compétences acquises à travers le système en question.